

## Programme de formation — Permis « D »

**Objectif :** Etre capable de conduire un véhicule de transports voyageurs; Connaître et maîtriser les règles du transport, Etre capable d'assurer l'entretien courant du véhicule.

### Public et Prérequis :

Etre titulaire du permis B  
encours de validité

Avoir satisfait à la visite médicale obligatoire

### Qualification des intervenants :

Les formateurs sont titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite, mention groupe lourd.

### Méthodes et outils

#### pédagogiques :

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes

Salles de cours équipées (diapo, video, videoprojecteurs, etc.)

Aires d'évolution privées aménagées

Véhicules équipés conformes à la réglementation

Supports pédagogiques spécifiques

### Effectifs :

Théorie : 2 à 12 stagiaires

Pratique : 4 stagiaires par véhicule

### La prestation comprend :

- la formation théorique et pratique selon devis

- Les frais de présentation à l'examen dans la limite de trois épreuves

Durée : 140 heures.

### Programme de formation :

#### A/. Maîtrise et utilisation rationnelle du véhicule de transport de voyageurs

Savoir démarrer, passer les vitesses, s'arrêter, contrôles systématiques avant le départ, installation correcte au poste de conduite

Maîtrise du regard, placement du véhicule en circulation, respect des règles de sécurité, conduite prévisionnelle, recherche des indices

Conduite rationnelle: respect des exigences techniques du matériel, économie, efficacité des gestes, souci de la sécurité

#### B/. Prévention des accidents et sécurité routière - Code de la route

Connaissance approfondie du code de la route: dispositions générales, règles techniques et administratives applicables aux véhicules.

Mise en oeuvre pratique (allure, franchissement des intersections, distances de freinage et distances d'arrêt, croisement et dépassement, virages, conduite dense et/ou rapide)

Prévention des accidents: causes d'accidents, distances d'arrêt, l'alcool conduite à tenir en cas d'accident, rédaction d'un constat amiable.

#### C/. Réglementation professionnelle.

- Réglementation et coordination du transport de voyageurs:

- Réglementation sociale européenne: le contrat de travail, durée du travail, réglementation communautaire sur les temps de conduite

Le transport international: formalités lors du passage des frontières.

Préparation et contrôle des documents nécessaires. au voyage

#### D/. Technologie des véhicules, entretien, maintenance

Les principaux organes des véhicules : châssis, moteur, boîte, pont, asservissement (direction, embrayage, freinage, transmission, circuit électrique, etc.)

Le maintien en état de marche du matériel (maintenance), l'entretien préventif

---

### Evaluation des acquis et validation finale :

Durant la formation, le formateur réalise les évaluations nécessaires

Validation finale : permis de conduire, catégorie « CE », ministère des transports.

**Lieu de formation :** 1771 rue de Montaran—45770 SARAN